

A quand des réparations pour Geert Wilders ?

A la suite d'un interminable feuilleton judiciaire, voici donc Geert Wilders relaxé, et nous nous en réjouissons. Fabrice Letailleur a fait le [point du dossier au plan juridique](#) et politique.

Mais il reste des choses à mettre au point sur le plan humain. A quand des excuses ? A quand des réparations ? Wilders a été traité en véritable paria, en véritable banni, au sens qu'avait ce mot autrefois quand celui qui se trouvait mis au « ban du royaume » ne bénéficiait plus de la protection des lois, perdait des avantages en principe acquis à tout le monde, et devenait une cible légitime sur laquelle chacun pouvait tirer.

En Europe, nous dit-on, il y a liberté de circulation. Erreur ! Pas pour Wilders ! Celui-ci eut l'occasion d'être [banni de Grande-Bretagne](#) et dut aller jusqu'en Cour d'appel pour faire annuler ce bannissement. Il fut aussi jugé [indigne d'être reçu dans une salle municipale](#) en Suisse.

Il paraît aussi que le racisme est interdit en Europe, mais, là encore, ça ne concerne pas Wilders. Trop blond ! Les milices de vertu anti-raciste adorent lui reprocher ses cheveux, pour lesquels elles ont inventé un mot : péroxydés. C'est un mot que je connaissais pas, que je n'ai jamais rencontré en d'autres circonstances, et qui semble réservé à Wilders. Je ne sais donc pas trop ce que ça veut dire, mais je comprends bien que ça nous rappelle les heures les plus sombres de notre histoire. Etre péroxydé, pour un cheveu, c'est très très mal ; c'est un peu être nazi.

En Europe, en principe, les libertés sont protégées, et on n'est pas traîné en justice pour un rien. Mais Wilders l'a été. Malgré des charges désespérément inexistantes et un procureur qui refusait de poursuivre, les pitbulls ne le lâchèrent pas. Il avait, figurez-vous, comparé l'islam au

nazisme.

A ce compte-là, il devrait y en avoir, des procès ! car c'est quotidiennement que la police de la pensée traite ceux qui ne lui plaisent pas de fascistes et de nazis ! C'est d'ailleurs arrivé à Wilders : à l'occasion d'un projet pédagogique sous l'égide de divers ministère. Geert Wilders, l'homme dont on se sert pour faire peur aux enfants !

A cette occasion, quelques bonnes âmes avaient préparé un [matériel pédagogique, destiné aux enfants de 10/12 ans, comparant Wilders à Hitler](#) et son film *Fitna* à *Mein Kampf*. Suite aux démarches énergiques de Wilders, la distribution fut cependant arrêtée. Mais c'est quand même un paradoxe : Wilders est traîné en justice pour avoir comparé l'islam au nazisme et, dans le même temps, c'est lui qui subit le même genre de comparaison !

Qu'a-t-il donc fait pour être ainsi traité ? Mange-t-il un enfant chaque matin au petit déjeuner ? A-t-il ouvert un camp de concentration ? Est-ce un tueur en série ?

Non. Pas du tout. C'est lui, au contraire, qui a reçu des menaces de mort ; par exemple, il est [menacé de décapitation](#) sur un site jihadiste. Mais pour autant, hors de la presse militante islamo-sceptique, on chercherait en vain la condamnation de ces menaces pourtant très crédibles dans ces Pays-Bas qui ont déjà connu les assassinats de Pim Fortuyn et Théo van Gogh.

On aurait tort de croire que tous les messages de mort viennent de musulmans. Loin de lui apporter la moindre solidarité, les ligues de vertu en rajoutèrent. Une télévision publique subventionnée produisit une [vidéo annonçant, de façon fictive, la mort de Geert Wilders](#) ; c'était supposé être drôle.

Un rappeur menace de mort Geert Wilders. Il y a procès. Il est acquitté à hauteur d'appel, car il a eu le bon goût de [proférer ses menaces en chanson](#), donc c'est de l'art. En revanche, le coup de feu que l'on entend sur la vidéo (hors chanson, donc), serait peut-être condamnable, mais le tribunal n'est pas certain que c'est le chanteur qui les a mis là. Il

n'est donc pas non plus condamné à ce titre.



Les menaces de mort sous forme « artistique » se multiplient, comme par exemple cette effigie d'un goût très sûr (image ci-dessus) trouvée à proximité de la gare de La Haye. Le couteau transperce une photo de Wilders. Pour l'étudiant en arts qui a reconnu l'avoir fait, il ne s'agit pas d'une menace contre le député. L'élève de l'Académie Royale des Arts dit avoir voulu représenter la situation des musulmans. *« d'une certaine manière de parler, ils [les musulmans] ont été pendus au plus haut des arbres »*, explique-t-il. Selon l'étudiant, la photo de Wilders n'a rien à voir avec l'homme politique en tant que personne, mais l'image symbolise le mouvement qu'il représente.

Wilders doit vivre sous la protection de plusieurs policiers et adapter son mode de vie à la permanence du risque mais, pour autant, c'est lui qui reçoit les leçons de morale, en une incroyable inversion accusatoire. Quand on a la milice de la vertu contre soi, on n'est jamais innocent, et une simple critique d'une idéologie moyen-âgeuse peut vous conduire au tribunal. En sens inverse, cette milice sait rendre acceptable les menaces de mort émises par ses amis, comme on l'a vu. Les menaces deviennent peu de chose : une mauvaise plaisanterie, une oeuvre d'art ... Celui qu'elles visent devient *« fair game »*, comme disent les Anglais.

En réalité, ces messages de mort ne sont pas anodins. Les

psychologues savent que c'est ainsi que démarrent les violences : d'abord des agressions verbales en principes minimales, puis une escalade qui peut aller jusqu'au meurtre.

Catherine Ségurane.